

## **Rythmes scolaires : rythme soutenu !**

La dernière rencontre au ministère a posé les grandes lignes du projet. Encore que la méthode de concertation comme d'information étant sinusoïdale, le cadre peut encore nous révéler des changements.

### **En voici les grandes lignes :**

- Le ministère rappelle que le passage à 4 jours et demi est la règle pour la rentrée 2013. L'exception étant la rentrée 2014.
- La semaine scolaire comporte pour tous les élèves 24 h d'enseignement hebdomadaire répartis sur 9 demi-journée (*5h30 maximum par journée et de 3h30 maximum par demi-journée*).
- La pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.
- Les élèves peuvent en outre bénéficier chaque semaine d'Activités Pédagogiques Complémentaires (en lieu et place de l'aide personnalisée).
- L'organisation de la semaine scolaire est fixée par le DASEN sur proposition du conseil d'école, du projet éducatif territorial (mairie ou collectivités territoriales).
- En conformité avec les articles D521-10 et 11, le DASEN statue sur les propositions émises.
- La durée est fixée pour 3 ans.

Par dérogation, la collectivité territoriale peut, avant le 2 février 2013, solliciter un report d'application à la rentrée 2014. Notamment pour les raisons de transports scolaires.

### **Nos commentaires !**

A ce jour, nous n'avons toujours pas de réponse aux interpellations multiples qui constituent les préalables à une réelle concertation. Cette refondation de l'école, au petit pied, qui nous engagera pour plusieurs années (la dernière loi d'orientation date de 1989 !) occulte toujours **la problématique incontournable des effectifs, la place primordiale des RASED, les programmes et les questions du temps de travail et salariale**. Nous interrogeons également sur **l'encadrement assuré par les collectivités territoriales (Quel statut ? Quelles activités ?...)**. Et nous laissons à chacun l'analyse des locaux disponibles et leur qualité pour assumer des activités dans l'école après la classe. Un changement des rythmes scolaires sans poser toutes ces questions ne peut être positif tant pour les élèves que pour les enseignants. Si le ministère devait en rester sur ces lignes restreintes, nous affirmons que l'intérêt de l'élève sera peu valorisé !

Sud Education rappelle que nous exigeons un véritable débat contradictoire sur les rythmes scolaires et considère que le report à la rentrée 2014 s'impose. Nous ne pouvons concevoir que tout sera chamboulé (après des décisions actées sur le seul mois de janvier) sans que tous les enjeux soient débattus.

Lors du dernier CDEN, suite aux interpellations de ses membres, le Préfet et le Président du Conseil Général s'engagent à tenir un CDEN exceptionnel sur les rythmes scolaires début 2013. Il ne peut avoir de sens démocratique que s'il a lieu avant le 1er février. Ensuite, nous serions sur le même schéma de la concertation nationale : on vous écoute... !

Sud Education condamne cette approche étreinée et la méthode qui s'apparente clairement à de la monnaie de singe. **Refonder l'école nécessite une réflexion globale et ambitieuse sur l'école, ses objectifs, son budget, son organisation** (journalière, hebdomadaire, annuelle)... En sommes-nous là ?

**C'est pourquoi Sud Education Manche prendra toutes les initiatives pour que ce projet soit reporté et que nous ayons une réelle concertation.**

## **Actualités diverses**

### **Peillon annonce la réforme du lycée et le retour de la carte scolaire**

S'exprimant sur France Inter le 13 décembre, le ministre de l'éducation nationale a évoqué la réforme du lycée. Des "urgences" ont été traitées ou sont en train de l'être comme l'histoire-géo en terminale S, les SES et les langues vivantes à l'oral du bac, a indiqué V Peillon. « *On reverra les programmes du lycée en 2015-2017* », a-t-il annoncé.

*"Il n'y aura pas de bonne solution. Je veux trouver la moins mauvaise"*. Sur France Inter le 13 décembre, le ministre a jugé *"l'assouplissement" de la carte scolaire mis en place par N Sarkozy, "catastrophique"*. "Il faut que les parents acceptent l'idée que la mixité sociale est bonne" a affirmé le ministre en faisant référence aux résultats de l'enquête PIRLS sur la lecture qui montre que les pays qui ont de bons résultats sont ceux qui assurent davantage de mixité sociale. **Il s'est déclaré défavorable au palmarès des lycées "une catastrophe pour tout le monde éducatif"**.

### **Concours : Les nouveaux concours mis en textes**

Un B.O. spécial publie les modalités d'organisation des concours présentés par V Peillon le 10 décembre. Ce sont deux notes de service qui définissent le calendrier et les conditions de ces nouveaux concours destinés aux M1 ainsi que les troisièmes concours.

### **Peillon lance aujourd'hui sa campagne de recrutement**

C'est Paris 3 Censier que Vincent Peillon a choisi pour présenter le 10 décembre 2012 son plan de recrutement des enseignants en 2013 et 2014. Dans un entretien accordé au Journal du Dimanche du 9 décembre, le ministre précise ses intentions : 22100 postes offerts aux concours externes 2013 et 21350 en 2014. Pour le ministre si les étudiants se sont détournés des concours de l'éducation nationale cela tient principalement à la suppression de la formation. Les étudiants tentés par le professorat s'en sont détournés à cause de cette politique qui a sapé l'image du métier", affirme-t-il. *"Nous allons modifier le système des mutations et notamment faciliter le rapprochement des conjoints dès 2013"*, promet-il. Mais il ne cède rien sur les salaires. **"J'ai bien conscience que les enseignants ne sont pas bien rémunérés. Il serait digne de les payer mieux, nous le ferons lorsque nous aurons les moyens"**.

### **Salaires enseignants : "la revalorisation a lieu, mais sur des objectifs pédagogiques"**

Vincent Peillon a estimé jeudi que la revalorisation salariale des enseignants avait déjà eu lieu cette année, "sur des objectifs pédagogiques".

Vincent Peillon a en outre indiqué que **"les salaires des enseignants ont déjà été revalorisés cette année"**, avec la réforme de la formation des professeurs et la mise en place des emplois d'avenir. En effet, en restaurant l'année de formation des enseignants, "nous allons payer les professeurs [qui exercent] à mi-temps à plein temps, et donc il y a une revalorisation de plusieurs centaines d'euros qui vient d'être faite", a-t-il expliqué. Et avec les emplois d'avenir professeur, "nous allons permettre à des étudiants à partir de la 2ème année d'être payés pour devenir professeurs ; c'est une revalorisation, a estimé le ministre. **La revalorisation a lieu mais sur des objectifs pédagogiques"**.

*Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous !*